

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Vote par correspondance

Municipalité

SAINT-CÔME

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par RÉJEAN MARSOLAIS, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le :

2017	10	24
année	mois	jour

\*\*\*

**ET**

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

\*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le :

2017	09	01
année	mois	jour

\*\*

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le :

2017	10	24
année	mois	jour

\*\*\*

SMC-9 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341, 582.1 et 659.4

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision.

**PRENEZ NOTE QUE :**

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le :

2017	10	24	***
année	mois	jour	

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2017	10	24	.
année	mois	jour	

- ➔ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du président d'élection. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.**

RÉJEAN MARSOLAIS Prénom et nom	450   883   2726 Ind. rég. Numéro de téléphone
1673, 55 <sup>E</sup> RUE SAINT-CÔME Adresse	J0K   2B0 Code postal

**Signature**


Donné à

SAINT-CÔME  
Municipalité

, le

2017	09	26
année	mois	jour

Président d'élection



# Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

SAINT-CÔME

Scrutin du

2017	11	05
année	mois	jour

Je, RÉJEAN MARSOLAIS, certifie, sous mon serment d'office, que  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES, OCCUPANTS ET COPROPRIÉTAIRES D'UN  
IMMEUBLE (SMC-9)  
Nom de l'avis

a été publié à la date et de la façon suivante :

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes »** (art. 345) :

affichage au bureau de la municipalité le

année	mois	jour

et

insertion dans le journal

Nom du journal

le

année	mois	jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal »** (art. 431) :

affichage le

2017	09	26
année	mois	jour

aux deux endroits prévus :

1. HÔTEL DE VILLE au 1673, 55<sup>e</sup> Rue

Endroit

2. ÉGLISE

Endroit

Signature

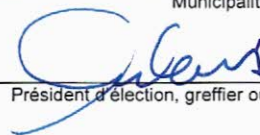
Donné à

SAINT-CÔME

Municipalité

, le

2017	09	26
année	mois	jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier